

DÉPARTEMENT
DE
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUIN 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Exposition Louis XIII –
sollicitation d'aides
auprès du Département
des Yvelines, de la Région
Île-de-France et de la
DRAC**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juin 2023
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 10 juin 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juin 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 9 juin à 22 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD
Monsieur JOUSSE à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20230609-23-D-12e-DE
Date de télétransmission : 10/06/2023
Date de réception préfecture : 10/06/2023

N° DE DOSSIER : 23 D 12e

OBJET : EXPOSITION LOUIS XIII - SOLLICITATION D'AIDES AUPRES DU DEPARTEMENT DES YVELINES, DE LA REGION ILE DE FRANCE ET DE LA DRAC

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite proposer à un large public un spectacle immersif sur un roi trop méconnu de l'histoire de France mais particulièrement lié à l'histoire de la Ville : Louis XIII (1601-1643).

Surnommé le Juste, Louis XIII est né à Fontainebleau le 27 septembre 1601 et mort à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1643. Il est profondément attaché à Saint-Germain-en-Laye, ville de son enfance et où il réside de manière de plus en plus continue à partir de 1623.

Son règne est une période d'une grande richesse historique et politique mal connue par le grand public et aux liens avec Saint-Germain-en-Laye très étroits.

L'objectif de cette manifestation est de mettre en valeur ce règne et le lien de Louis XIII avec Saint-Germain-en-Laye par un parcours original et pluraliste, sous la forme d'un spectacle immersif son et lumière à 360° à l'intérieur du Manège Royal, mais aussi des projections sur les façades extérieures du bâtiment pour valoriser l'architecture du lieu.

Ce spectacle fera également l'objet d'une captation sur un support numérique qui pourra être exploité par la Ville dans d'autres sites ou équipements (site internet de la Ville, Micro-Folie, projection dans les écoles...) et permettra d'enrichir les collections de notre musée virtuel accessible à tout public sur le site de la Ville.

Ce projet peut être cofinancé par plusieurs dispositifs :

- L'« Aide à l'investissement culturel d'avenir » du Département des Yvelines, qui a pour objectif de déployer de nouvelles approches ou expériences en s'appuyant sur les acquis numériques, avec un taux de 30% des dépenses éligibles HT plafonnées à 200 000 €,
- L'« Aide à la construction, la restauration, l'aménagement des musées et la numérisation des collections » de la Région Île-de-France, qui vise à soutenir l'attractivité et le rayonnement des Musées de France, avec un taux de 30% maximum des dépenses éligibles, l'aide étant plafonnée à 30 000 €,
- L'« Aide aux projets de développement des Musées de France » de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui apporte son soutien aux actions qui concourent à la valorisation scientifique et au développement des publics des musées de France, comme les opérations d'informatisation ou de numérisation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour la réalisation de l'exposition « Louis XIII et Saint-Germain-en-Laye – un parcours immersif » auprès du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement culturel d'avenir », auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Aide à la construction, la restauration, l'aménagement des musées et la numérisation des collections », auprès de la DRAC Île-de-France dans le cadre du dispositif « Aide aux projets de développement des Musées de France » et de tous autres partenaires financiers diversifiés au taux maximal, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour la réalisation de l'exposition « Louis XIII et Saint-Germain-en-Laye – un parcours immersif » auprès du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement culturel d'avenir », auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Aide à la construction, la restauration, l'aménagement des musées et la numérisation des collections », auprès de la DRAC Île-de-France dans le cadre du dispositif « Aide aux projets de développement des Musées de France » et de tous autres partenaires financiers diversifiés au taux maximal, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication